Cette fiche ressource n'a pas vocation à supplanter le travail des certificateurs Qualité, seuls à même de délivrer la certification qualité d'un CFA. Par contre, elle prétend préciser les attentes des Ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en tant que Ministères certificateurs, pour les CFA ayant fait le choix de proposer des diplômes sous leurs responsabilités. Elle constitue une proposition régionale.

Q10/E19

QualiOpi indicateur 10
Eduform indicateur 19

Le guide *ultime* en apprentissage

Mission « Information – Contrôle – Accompagnement pédagogique »
© Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les enjeux

Proposer un accompagnement adapté aux besoins de chaque apprenti, et ce, tout au long du cursus de formation (réf. « individualisation »).

Les points d'appui

Article L. 6231-2 du Code du travail
Décret et arrêté du 8 juillet 2024 aménageant le calendrier de formation et d'examen pour les sportifs de haut niveau.

Ressources nationales

- La note de service du 15-12-2025 instituant au sein du baccalauréat professionnel un parcours personnalisé permettant aux élèves de terminale de baccalauréat professionnel de se préparer à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.
  En complément, le lien sur le site Eduscol.
- Des compétences pour l'autonomie des mineurs non accompagnés – Guide pratico-pratique. Y compris au-delà du public visé.
- Guide pratique La pédagogie de l'alternance, Observatoire de la métallurgie et OPCO 2i – novembre 2022 (chapitre sur l'accompagnement et sur l'individualisation)

Créée le : 25 juillet 2023
Dernière mise à jour : 30 octobre 2026

Décret 2026-728
Le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires.

OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES CFA
Outre l'adaptation éventuelle de la prestation au profil du bénéficiaire, le prestataire met en œuvre les dispositions de la loi relatives aux obligations des CFA pour l'accompagnement des apprentis (missions mentionnées aux 1°, 2° et 11° de l'article L. 6231-2 du code du travail). Il établit un tableau de l'organisation détaillant les phases présentielles et distancielles en cas de formation hybride, et un suivi des heures par format pédagogique. La période en entreprise (apprentissage) doit être cohérente et adaptée à la formation suivie et à l'organisation à distance des parcours.

Les actions à conduire par priorités

Construire une offre modulaire et multimodale en matière d'accompagnement (individuel et/ou collectif : groupes à effectifs réduits / grands groupes / même classe / même niveau : inter-niveaux distance (synchrone / asynchrone) et/ou en présentiel / en autonomie / semi-dirigé / etc.), autour des grandes thématiques suivantes :

- Accompagnement renforcé ;
- Aide à l'insertion professionnelle (recherche d'employeur, préparation à l'insertion professionnelle) ;
- Aide à la poursuite de formation (post diplôme ou non) ;
- Accompagnement socio-éducatif ;
- Suivi en entreprise, etc.

Instaurer le principe d'accompagnement au cœur du projet pédagogique du CFA et de chaque emploi du temps (à chaque alternance ou à échéances régulières), en prévoyant des temps banalisés et des barrettes d'enseignement pour des groupes de formateur dont le contenu pourra évoluer en cours de cycle. Pour plus de détails, consulter la fiche « Maquettes pédagogiques en apprentissage ».

Prendre appui sur le contenu du Guide pratique La pédagogie de l'alternance, pour développer l'accompagnement et l'individualisation.

Tenir compte des résultats du positionnement pédagogique de chaque apprenti pour individualiser son parcours de formation, notamment sur le volet « accompagnement », et également en cours de cycle en fin de périodes de formation pour rétroagir sur la formation en prévoyant les régulations nécessaires (remédiation, adaptation en fonction des besoins dans la classe, dans le CFA, dans l'entreprise).

Les points de vigilance à respecter

Apporter une attention particulière à l'accompagnement des stagiaires de la formation professionnelle, soit postulant à l'apprentissage (sans entreprise – délai 3 mois), soit rupturant (délai 6 mois). Plus de détail dans la fiche ressource.

Assouplir le cadre des emplois du temps pour permettre l'individualisation des parcours de formation (barrettes d'enseignement) et proposer des temps

- Les dispositifs issus de la transformation de la voie professionnelle : fiches d'auto-évaluation proposées par la DGESCO, dont celles spécifiques sur la voie professionnelle : L'accompagnement personnalisé / La consolidation des acquis / La préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

- « Développer la multimodalité dans les dispositifs modulaires de formation » - Région Pays de la Loire, 2016.
- Banque d'outils et de ressources pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (Identifier les besoins de ses élèves et découvrir des ressources susceptibles de les aider) – Ressources proposées par le lycée français de Madrid.

Ressources régionales

Le statut de stagiaire de la formation professionnelle

« Maquettes pédagogiques en apprentissage » (partie sur l'accompagnement)

d'accompagnement encadrés et répondant aux besoins temporaires ou récurrents de chaque alternant.

Apporter un soin particulier aux aménagements de parcours pour les apprentis en situation de handicap (modalités d'aménagement de la prestation aux besoins des PSH, plans individuels de compensation du handicap, fiches de suivi des apprenants), les sportifs de haut niveau et les candidats suivant un enseignement exclusivement à distance. Sans omettre non plus les apprentis en mixité de public par exemple (apprentis dans des classes composés majoritairement d'élèves ou d'étudiants sous statut scolaire), afin de leur proposer des temps spécifiques de formation, d'accompagnement et de suivi.

Proposer les trois volets de l'accompagnement renforcé en CAP et en bac pro en lien avec les programmes d'enseignement au cours du cycle et les inscrire dans l'emploi du temps.

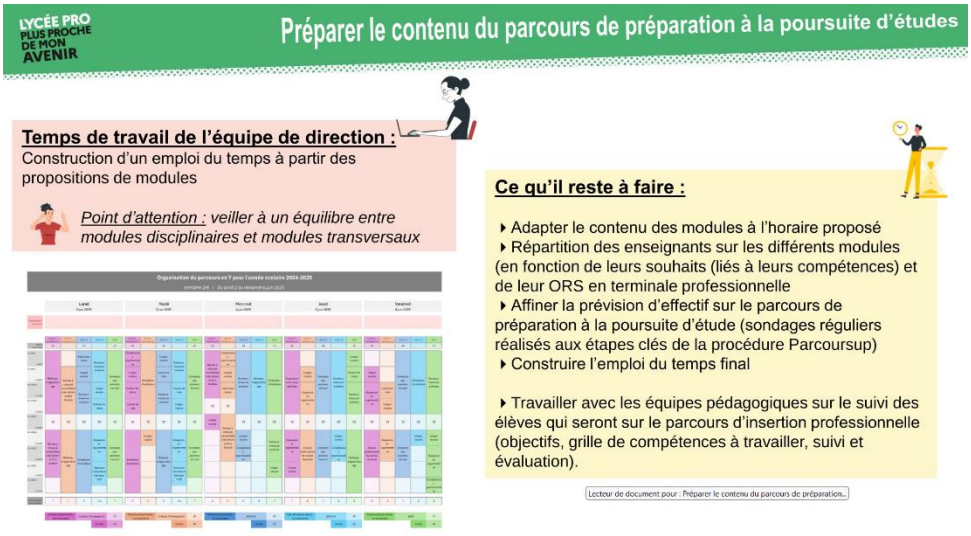
Prévoir pour les nouveaux entrants (dont mineurs), un module de préparation à l'insertion professionnelle préalable au démarrage de la formation en entreprise, en particulier si elle devait avoir lieu avant celle en CFA (module en présentiel / à distance / en blended learning) – cf fiche Q12E21.

Tracer tout accompagnement technique et pédagogique. Un soin particulier sera apporté à la traçabilité des actions mises en œuvre dans l'accompagnement à la recherche d'un employeur, pour les postulants à l'apprentissage sans entreprise et pour les apprentis en rupture de contrat.

Actualité : L'IA dans le traitement automatisé des CV par les employeurs.
A consulter l'article de Nawel MATHOUT sur le sujet et les points de vigilance à avoir côté CFA dans l'accompagnement dans la recherche d'une entreprise.

© Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur 2027

Les actions « remarquables » à valoriser ou à suivre



Insertion en fin de livret de suivi de l'apprenti de parties dédiées :
Au traitement des absences (avec plan d'actions, mesures envisagées, …) ;
Au traitement du risque de rupture / décrochage ;
Au traitement de rupture effective du cursus ;
A la non atteinte de la certification ;
A la poursuite d'études ou d'activité ;
Au bilan global du parcours.

Une pratique inspirante en voie professionnelle : la construction d'un parcours modulaire (au nombre de 16) dans le cadre du parcours de préparation à la poursuite d'études, avec un aménagement spécifique de l'emploi du temps et des mises en barrettes de formateurs.

Création d'un pôle compétition des métiers au sein des CFA du bâtiment de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Ce pôle s'adresse à nos apprentis qui veulent se challenger, développer leur excellence métier, viser les concours & compétitions métiers. Il poursuit les objectifs de :

- accompagner les jeunes motivés ;
- structurer les entraînements & préparations ;
- mettre en lumière les talents de nos CFA ;
- renforcer l'attractivité des métiers du bâtiment

Au final, c'est un dispositif pensé pour révéler les compétences, booster la confiance et valoriser la réussite de nos apprentis dans toute la région PACA.

Généralisation du test EVA (@ANLCI) au sein du Campus Vert d'Azur d'Antibes et création d'un tiers-lieu pédagogique (COLIBRI) – source Élodie Ollivier (animatrice du centre de ressources)
Le test EVA est proposé à l'ensemble des apprentis en amont de leur entrée en formation. Il constitue un outil essentiel de repérage précoce des fragilités dans la

© Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur 2027

maîtrise des compétences de base. À partir de ces éléments, certains apprentis peuvent être orientés vers un parcours aménagé en CAP sur trois ans, construit en concertation avec l'apprenti, le maître d'apprentissage et la famille.
C'est dans cette continuité que s'inscrit l'Espace Colibri.
Ce tiers-lieu pédagogique propose un cadre complémentaire, fondé sur une approche : **« COLIBRI – COllaborer LIbrement et BRIllamment »**, qui vise à remettre l'apprenti en dynamique, à travers :

- un accompagnement individualisé (lecture, écriture, compréhension),
- un travail sur les méthodes d'apprentissage,
- un espace d'écoute favorisant la remobilisation et la confiance.

Ouvert à l'ensemble des apprentis, cet accompagnement permet de prolonger concrètement les constats issus d'EVA en actions adaptées.
Les effets observés sont multiples :

- une progression dans les compétences de base,
- une meilleure appropriation des attendus de formation,
- un engagement renforcé dans le parcours.

Ces évolutions dépassent le cadre de l'Espace Colibri et se traduisent par :

- une participation plus active en formation,
- une meilleure persévérance,
- une sécurisation des parcours.

Par ailleurs, le CFA mobilise des approches pédagogiques concrètes et différenciées afin de favoriser l'adhésion des apprentis, notamment :

- la réalisation de supports visuels et de projets (affiches, vidéos de sensibilisation(illettrisme, sexisme),
- des ateliers thématiques (santé mentale, expression, droits des enfants, intelligence artificielle),
- des productions au sein du FabLab pédagogique (gravure laser).

Ces supports constituent des leviers efficaces pour travailler autrement les compétences de base tout en valorisant les réussites.
L'Espace Colibri s'inscrit ainsi comme un levier complémentaire au service de la réussite des apprentis, en articulation avec les dispositifs existants, et pouvant, à terme, nourrir une réflexion plus large sur des pratiques transférables à d'autres centres.

Plus de détail sur l'aide à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle dans la fiche Q29E27-43

© Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur 2027

POUR ALLER PLUS LOIN

Le bilan intermédiaire du programme pluriannuel de contrôle 2023-2026 dresse le constat suivant :

Focus BTS	Problématiques récurrentes	Alertes et points de vigilance	Plan d'actions correctives à attendre
Individualisation des parcours de formation en adéquation avec le positionnement pédagogique / Réf. Fiche Q4-8E11-15 et Q6E13	**Quasi-absence de dispositifs opérationnels :** **21 CFA sur 24** : Aucun support déposé pour le positionnement pédagogique Hypothèse récurrente : aménagement des parcours non opérationnel Questionnement sur l'existence même d'un positionnement pédagogique initial	Plusieurs cas particuliers identifiés - Process détaillé mais aucun exemple concret (1ère promotion) - Apprenti ayant suivi 2 années de licence différentes sans prise en compte de son parcours - Apprentie ayant échoué en 2ème année de licence générale avec contrat 2 ans standard	**Mise en place effective** du positionnement pédagogique initial Application des dispositifs de réduction/allongement de durée de contrat

© Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur 2027